



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 12 décembre 2022

Intervention d'Eric **BAINVEL**

Délibération n°3 : PACTE DE COOPÉRATION ET DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINES - AVIS -
CONVENTIONS DE SERVICES COMMUNS - APPROBATION

Bonjour à toutes et tous

Le Pacte de Coopération et de Solidarité Métropolitaines a pour but entre autres de mutualiser les moyens et de permettre de réaliser des économies aux communes qui y adhèrent. Nous avons compris en ce qui concerne le Centre de Supervision Urbaine ou CSU, que les agents et agentes étaient recruté·e·s et rémunéré·e·s par la métropole. Or nous constatons dans le tableau des emplois, qui est une délibération à suivre, que 6 opérateurs ou opératrices CSU sont recruté·e·s par la commune.

Nous aimerions donc savoir ce qui a changé pour la commune depuis que nous avons adhéré au Centre de Supervision Urbaine ? Et en particulier si cette adhésion nous a permis de faire des économies ?

Merci pour votre écoute et merci pour vos réponses.